

# VOIX D'EAUX

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Edito</i>	1
<i>Le SMGAS : Un Établissement Public particulier</i>	2-3
<i>Tribune : Stephan Bonistalli, Président de l'ASA Roubine de Gimeaux</i>	4
<i>Claire Marcos, Responsable Administrative au SMGAS</i>	4
<i>Liste de Diffusion</i>	4

*Les ASA  
d'irrigation et  
d'assainissement  
doivent trouver  
leur juste place  
dans la gestion  
hydraulique des  
territoires*

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous vous présentons régulièrement les projets que les Associations Syndicales affiliées au SMGAS ou que le SMGAS mènent dans le cadre de la gestion de l'eau en Camargue, Alpilles ou Crau.

Il m'est apparu opportun de faire un point sur le SMGAS lui-même et ceci pour deux raisons.

Tout d'abord la distinction entre les Associations Syndicales et le SMGAS est loin d'être chose aisée dans la mesure où nous avons vocation à représenter et porter le discours des Associations Syndicales devant nos partenaires.

Mais surtout le SMGAS tient une place centrale dans le paysage des Associations Syndicales de l'arrondissement d'Arles. Il est en effet devenu l'interface entre ces mêmes Associations et l'ensemble des décideurs et acteurs de l'eau. Relais des enjeux et intérêts des Associations affiliées, relais des enjeux et intérêts des politiques et plans de gestion de la ressource en eau, le SMGAS est un organe pivot permettant une réelle synergie de terrain.

Dans un paysage institutionnel en pleine évolution, son utilité et son rôle pourraient s'en trouver accrues au bénéfice de l'intérêt général.

Bien à vous

Le Président du SMGAS

Jean-Paul Taris



*Credit photo : H. Hote / Agence Caméléon*

## EDITO

### ASP D'IRRIGATION ET D'ASSAINISSEMENT : UNE PLACE À TROUVER

Le point de vue que portent les Associations Syndicales de Propriétaires (ASP) sur elles-mêmes et celui porté par l'ensemble des partenaires sur ces mêmes ASP mérite une très nette avancée. Certains objets de ces ASP, comme la lutte contre les incendies (une DFCI est une ASA) sont pleinement et avec justesse reconnus pour leur utilité publique.

Cependant les ASP d'Irrigation et d'Assainissement sont traditionnellement considérées comme des structures strictement agricoles, ceci pour trois raisons : elles ont été créées à des fins agricoles (mise en valeur et exploitation des terres), elles sont gérées quasi exclusivement par des agriculteurs, le premier usage est encore aujourd'hui l'agriculture. Elles ont pourtant toujours eu un rôle beaucoup plus large et ceci depuis l'époque même de leur création. Les ASP sont à l'heure actuelle des entités structurantes essentielles à l'aménagement du territoire. Sur le Pays d'Arles, elles sont les outils incontournables des enjeux et des choix en matière d'environnement, de protection des biens et des personnes, d'approvisionnement en eau potable, d'industrie, de gestion du pluvial et des voiries, d'urbanisation, de cadre de vie et d'agrément.

L'ensemble des Collectivités, avant tout les Communes, les Conseils Généraux et Régionaux et les Parcs

Naturels travaillent en partenariat de plus en plus étroit avec les ASP. Acteurs de terrain connaissant bien les enjeux du territoire, ces structures savent bien le rôle que tiennent les Associations Syndicales.

Les ASP doivent se prendre en main et assumer leur rôle et elles le font : restructuration, schémas d'aménagements, contrat de canal, elles sont même parfois moteurs de projets qui ne sont pourtant pas statutairement de leur ressort et responsabilité.

Il n'en reste pas moins que des progrès de taille sont encore à faire. Les volumes financiers disponibles au soutien à l'investissement pour maintenir ces services publics sont sans commune mesure avec les besoins et sont dans bien des cas orientés à la baisse ou soumis à des critères restrictifs de plus en plus forts. Les enjeux liés aux activités des ASP ne semblent pas être pleinement intégrés au niveau des grandes instances de l'État, qui semble méconnaître cet outil. La réorganisation des services de l'État, tuteur légal des ASP (sauf ASL), se fait sans concertation avec ces dernières.

A l'heure où nous écrivons ces lignes se dessine une nouvelle organisation dans la gestion de l'hydraulique. Il nous semble essentiel que les ASP y trouvent pleinement leur place.

*Le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales est composé de 43 Associations Syndicales d'Irrigation ou d'Assainissement et de deux Communes*

*Une mission première de gestion comptable et administrative étendue désormais à la représentation et aux projets de développement des Associations Syndicales*

## LE SMGAS : UNE STRUCTURE PUBLIQUE POUR LE SOUTIEN D'ASSOCIATIONS SYNDICALES INDÉPENDANTES

*Le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS) a été créé dans sa forme actuelle par arrêté préfectoral du 29 décembre 1995. Bien qu'intervenant dans les domaines fondamentaux des Associations Syndicales, son principe, sa constitution et son fonctionnement sont uniques en France.*

Le SMGAS est une structure publique sous tutelle de la Sous-Préfecture et dont les comptes sont confiés au Trésor Public (de même que les Communes ou les Associations Syndicales Autorisées -ASA- et les Associations Syndicales Constituées d'Office -ASCO-). Ses actes, décisions, dépenses et recettes sont donc contrôlés à des niveaux supérieurs.

Le SMGAS se compose de 43 Associations Syndicales de Propriétaires (ASP), dont 41 ASA et ASCO, et 2 Associations Syndicales Libres (ASL, structures privées non soumises à la tutelle préfectorale). Le Statut de Syndicat Mixte est dû à la présence de deux membres particuliers : les Communes d'Arles et de Saint Martin de Crau. Il s'agit donc du regroupement de 45 structures de service public ayant un intérêt commun : l'aménagement du territoire.

26 ASP ont pour objet l'irrigation et 19 l'assainissement. L'ASCO Canal du Japon et l'ASA Remembrement Mas Thibert cumulent les deux objets.

Chaque ASP est une structure strictement et à tout point de vue autonome des autres ASP et du SMGAS. Elle est dotée d'un périmètre, de statuts et de comptes indépendants. Toutes les décisions sont prises par l'organe compétent interne : Président, Syndicat ou Assemblée des Propriétaires de chaque Association. Le SMGAS n'a qu'un rôle de conseil, il est prestataire de service pour les associations en tant que centre de gestion.

Le SMGAS est géré par un Comité Syndical, constitué de 15 délégués élus parmi l'ensemble des Présidents avec

un équilibre de représentation entre les territoires (Crau, Camargue et Alpilles) et les objets (Irrigation et Assainissement).

Le Comité Syndical du SMGAS vote les décisions concernant notamment les questions comptables, l'élection des membres du Bureau, les conditions de fonctionnement du SMGAS, alors qu'un bureau de cinq membres issus du Comité Syndical est chargé du suivi régulier de l'ensemble des dossiers gérés par le SMGAS.

## DES MISSIONS AMBITIEUSES

*le SMGAS s'est adapté à une forte évolution physique, institutionnelle et humaine de la Camargue, de la Crau et des Alpilles en élargissant ses missions premières*

### Missions premières

Le SMGAS a pour objet premier la préparation de tous les actes de gestion administrative et financière des Associations Syndicales membres, en particulier :

- les actes d'administration générale,
- la préparation des documents budgétaires et la gestion des dossiers financiers,
- la préparation des rôles
- la gestion administrative et financière du personnel
- la préparation des projets et marchés de travaux
- le suivi des affaires contentieuses.

Par la mise en commun de compétences et de moyens techniques, le SMGAS permet aux ASP de sécuriser leurs volets comptables et administratifs pour qu'elles puissent se consacrer pleinement à leur objet.

### Ouverture depuis 2007

Le SMGAS s'est doté d'une mission complémentaire prenant en compte d'une part la nécessité de rénover et d'adapter les ASP à leur contexte d'activité et d'autre

part la nécessaire organisation et représentation de ces mêmes ASP au sein des instances décisionnelles :

- l'étude et la coordination de toute intervention relative à l'aménagement du réseau hydraulique, en tant que Maître d'Ouvrage, ou en tant qu'opérateur pour une association syndicale ou un groupement d'associations syndicales.

## PROJETS EN COURS: S'ENGAGER POUR AVANCER

*Les ASP sont souvent des structures très anciennes, ayant peu évolué en raison d'investissement trop lourds à réaliser et d'un manque de reconnaissance et de soutien institutionnel fort. Saisissant l'obligation de mise en conformité de leurs statuts et de leurs périmètres, les ASP se lancent dans des projets de restructuration afin d'optimiser leur fonctionnement, leur service et leurs coûts en participant d'une gestion concertée de l'eau.*

Dans le cadre de sa propre évolution statutaire, le SMGAS s'est engagé avec les ASP dans plusieurs projets de grande ampleur.

Les projets mis en place à l'heure actuelle fonctionnent tous selon une même démarche et 3 phases complémentaires :

1) Définition des options de service futur sur la base de

besoins actualisés et du contexte environnemental de l'association ainsi que sur la base d'un état des lieux technique des ouvrages,

2) Détermination des options d'adaptations structurelles, techniques et financières sur la base des éléments issus du point précédent,

3) Mise en place des éléments de gestion administrative,

## LE PERSONNE

**M. Christian PICCHI** : Responsable du Service Comptable. Il supervise le personnel comptable et gère les dossiers de subvention, d'emprunt et de marchés publics ainsi que les dossiers de personnel.

**Mme Brigitte SAREDI** : responsable de l'exécution des budgets et des marchés publics de 21 Associations Syndicales. Élaboration des payes et charges sociales. Interface fournisseurs et Recettes Municipales

**Mme Françoise BOYER** : secrétaire. Elle est l'interface entre les présidents, le Trésor Public et la Sous-Préfecture. Elle s'occupe des courriers et de l'organisation logistique des réunions.

**Mme Christine GOURILLON** : responsable de l'exécution des budgets et des marchés publics de 22 Associations Syndicales. Élaboration des payes et charges sociales. Interface fournisseurs et Recettes Municipales

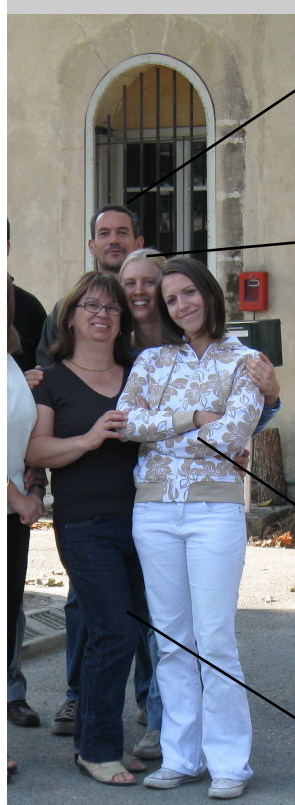


technique, comptable et financière sur la base des choix finaux retenus par l'ASP.

**Projet de restructuration des AS d'assainissement en Camargue.** L'objectif du projet est de définir d'une part les termes d'une gestion de l'assainissement et du risque hydrologique (crues du Rhône) en Camargue et d'autre part les termes d'une coordination des activités des Associations Syndicales de Propriétaires concernés. Enfin, les ASP qui ne correspondent pas à une gestion cohérente à l'échelle d'un réseau d'assainissement envisagent une fusion des périmètres.

Actuellement une phase d'état des lieux a été réalisée, permettant de mettre à jour les enjeux et problèmes communs et les enjeux et problèmes spécifiques à chaque Association. Les partenaires et usagers de la gestion de l'eau en Camargue ont été rencontrés pour prise de connaissance de leurs enjeux et attentes.

#### NEL DU SMGAS



**M. Philippe PACE** : Responsable du Syndicat Mixte. Il est chargé de la gestion de l'ensemble des projets menés par les ASP en partenariat avec le SMGAS. Il représente les ASP devant l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers.

**Melle Noëlie POURPE** : Chargée de Mission sur le projet de restructuration des ASA d'assainissement en Camargue, elle a la charge de la gestion et de la coordination de l'ensemble de ce dossier.

**Mme Claire MARCOS** : Responsable Administratif. Elle s'occupe de la comptabilité des Associations Syndicales et du suivi administratif de l'ensemble des ASP dont la mise en conformité de leurs statuts.

**Mme Michèle PESSIONE** : Elle est responsable de l'établissement et de l'émission des rôles fonciers et d'exploitation et de l'administratif juridique s'y référant (mutations, réclamations).

Le projet se poursuit à l'heure actuelle par la définition de Schémas d'Aménagements visant à optimiser le fonctionnement de l'ensemble du système.

**Schéma directeur ASA Irrigation Haute Crau.** Ce projet boucle actuellement sa phase 2, durant laquelle pas moins de 20 scénarios d'aménagement ont été identifiés. Outre des aménagements visant à réhabiliter 30 kilomètres de canal principal, l'ASA Irrigation de la Haute Crau propose une nette diversification de son activité par la desserte en eau brute et sous réseau basse pression de près de 1 200 parcelles en zone urbanisée. Les enjeux sont de taille car il s'agit de garantir la recharge d'une nappe phréatique essentielle à l'alimentation en eau potable du secteur et de proposer une alternative à l'eau potable pour usages non domestiques

**Schéma directeur ASA Roubine de La Triquette, ASA Roubine de Gimeaux et ASL Roubine de Bastières.** Ce projet doit déterminer les règles de fonctionnement et de gestion à venir permettant un service optimum au meilleur coût. Une éventuelle fusion des trois Associations ainsi que la mise en commun de moyens techniques et humains devront être décidés sur la base d'éléments comparatifs chiffrés. Cette étude devra prendre en compte la perspective d'évolution foncière du secteur, l'impact sur le milieu et la ressource en eau de l'activité actuelle et future.

La phase 2 dégagera des scénarios d'aménagement technique incluant une maîtrise du service, la réhabilitation des canaux par génie végétal et la prise en compte des aspects paysagers et environnementaux.

**Schéma directeur ASA Canal du Sambuc.** La phase 1 a permis de clarifier les enjeux de droits d'eau et d'identifier clairement les besoins d'investissement, ceci sur un périmètre dévolu quasi exclusivement à l'agriculture, où l'urbanisation est très faible. Le réseau est vétuste et l'association présente une faible capacité d'autofinancement mais l'analyse financière a mis en lumière des possibilités d'engagements financiers notables. Pour cela, il sera nécessaire de redéfinir les droits d'eau en fonction des besoins actuels avec une prise en compte des problématiques assainissement (pompage dans les canaux d'assainissement pour l'irrigation).

**Schéma Directeur ASA du Bras Mort.** La question fondamentale portait sur l'opportunité du maintien d'une structure collective face à l'alternative d'une dissolution en trois unités d'exploitation indépendantes. La première phase a permis de faire le choix argumenté d'un engagement collectif. La deuxième phase mettra l'accent sur la maîtrise de la desserte, la résolution des freins hydrauliques actuels et la diversification de la ressource en eau pour une gestion et une économie d'eau notable.

### L'AVENIR : DES AMBITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

*Les notions de concertation et de gestion partagée prennent tout leur sens lorsqu'elles sont appliquées aux ASP d'Irrigation et d'Assainissement. Face aux enjeux actuels, une*

Les ASP se doivent de pleinement maîtriser tous leurs domaines de gestion : périmètres syndicaux, ouvrages, maîtrise des flux, finances, en combinant de manière efficace à la fois leurs enjeux propres et les enjeux liés à la gestion des territoires sur lesquelles elles sont implantées. Les partenaires institutionnels se doivent d'intégrer dans leurs réflexions et dans leurs décisions les enjeux liés à la pérennité des ASP : intégration des données ASP dans les PLU, projets d'urbanisme intégrés, mise en place de soutiens financiers adaptés aux enjeux, intégration dans les instances décisionnelles proportionnelle aux enjeux portés par les ASP.

Ces obligations essentielles à la gestion de l'aménagement du territoire du Pays d'Arles nécessitent un travail polyvalent et de longue haleine à travers le développement :

- des outils de gestion foncière, financière et technique

des ASP afin de maîtriser les coûts,

- des compétences techniques et de la mutualisation des compétences au sein des ASP (canaux, entretien et travaux, stations de pompes, gestion des dessertes, maîtrise et suivi des flux),

- de la prise en compte structurelle et financière des services fournis (urbain, pluvial, inondation, voiries, cadres de vie)

- des échanges et de la coordination des ASP à l'échelle de territoires cohérents et mise en place d'une représentation fiable, constructive et puissante au sein des instances de gestion des territoires,

- de la communication vers les adhérents, décideurs et vers le grand public.

Autant de perspectives essentielles qui ne manqueront pas d'influencer fortement le rôle et les activités du SMGAS dans un futur très proche.

*Des projets basés sur la volonté d'améliorer le service aux adhérents, d'optimiser la gestion de la ressource en eau, et de s'appuyer sur une concertation avec les acteurs du territoire*

*Le SMGAS devra adapter son soutien aux ASP du Pays d'Arles pour travailler à leur donner toute leur place*

« La Camargue a la chance extraordinaire de disposer d'eau en abondance par le Rhône. Les réseaux fonctionnent plus ou moins bien et il faut faire en sorte de les entretenir. S'il n'y a plus de canaux, il n'y a plus de Camargue. »

## UNE CERTAINE VISION DE L'ASA : STEPHAN BONISTALLI PRÉSIDENT DE L'ASA ROUBINE DE GIMEAUX

Stéphan Bonistalli est Président de l'ASA Roubine de Gimeaux depuis le mois de mars 2008. Cette ASA d'Irrigation de Camargue s'étend sur 500 hectares et comporte 87 adhérents. En tant qu'agriculteur, il lui a semblé important de prendre cette place et il se trouve aujourd'hui confronté aux difficultés de ce poste.

L'ASA Roubine de Gimeaux a connu de nombreuses difficultés et Bernard Bacchi, grâce à son large investissement, a su redonner un dynamisme perdu à l'association. Il a fait aboutir une requête ancienne des adhérents de Gimeaux. En effet l'ASA Roubine de Gimeaux est imbriquée dans le périmètre de l'ASA Roubine de la Triquette et à ce titre nous payions deux rôles ordinaires et deux rôles d'exploitation pour l'irrigation. Pour la première fois cette année, nous n'avons payé qu'un seul rôle.

Face à l'investissement que M. Bacchi a fourni, j'ai à mon tour trouvé la motivation de m'engager pour que les choses continuent à progresser. Il est important de toujours chercher à améliorer la gestion de l'ASA pour obtenir le meilleur service aux adhérents pour un coût cohérent et raisonnable. La personne qui cotise doit sentir que son argent est bien géré. Il est important d'effectuer une perpétuelle remise en question !

La Camargue a la chance extraordinaire de disposer d'eau en abondance par le Rhône. Les réseaux fonctionnent plus ou moins bien et il faut faire en sorte de les entretenir. S'il n'y a plus de canaux, il n'y a plus de Camargue.

Les ASA ont fait de la Camargue ce qu'elle est aujourd'hui. Elles contribuent à son développement tant sur les paysages que sur sa biodiversité.

Par conséquent je ne comprends pas la mise en place de la nouvelle taxe qui va nous être imposée par l'Agence de l'Eau (taxe sur les pompages au Rhône qui devrait être mise en place dès 2009). Je la trouve incohérente.

Les riziculteurs ont souvent été montrés du doigt comme étant seulement des pollueurs. Mais sans les pompages pour les rizières, la biodiversité serait atteinte et

les res ter-



plus arides. La Camargue est une « piscine naturelle » avec ses marais et ses roseaux qui servent de filtres. Il faudrait effectuer des études sur la qualité de l'eau en comparant l'entrée et la sortie de l'eau des rizières. Je suis convaincu que l'eau doit être moins polluée lorsqu'elle est rejetée.

Je pense qu'il est important de revoir cette taxe, car nous sommes en grande partie les « gardiens » de cet environnement si particulier. L'eau que nous prélevons au Rhône n'a d'autre utilité que d'aller à la mer.

L'ASA fournit un service, elle a un rôle indispensable et pourtant, elle est taxée pour ce même service. Nous devrions travailler en partenariat pour essayer d'atteindre le bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre Européenne pour 2015. En effet il faut tenir compte non seulement de la quantité des eaux mais également de la qualité.

En tant que Président je sens l'importance d'œuvrer pour l'intérêt de tous. Mes terres sont pour moi un patrimoine familial et je pense qu'il faut garder cette notion en tête pour s'engager personnellement. Il reste beaucoup à faire et l'ASA a besoin que chacun se sente concerné.

Stephan Bonistalli

## GESTION ADMINISTRATIVE DES ASP : CLAIRE MARCOS



Claire Marcos a pris ses fonctions au sein du SMGAS en novembre 2007 en remplacement de Mme Dolorès Sanchez, partie à la retraite. Après Hypokhagne Khagne et une Maîtrise de Lettres Modernes, elle a préparé et obtenu son concours de Rédacteur Territorial au Centre de Préparation à l'Administration Générale de Science Po.

Reprenant en main la gestion administrative des ASP affiliées au SMGAS, elle a par ailleurs la responsabilité de la mise en conformité des Statuts conformément aux nouvelles

dispositions réglementaires appliquées aux ASP. Elle mène ce travail avec l'ensemble de l'équipe du SMGAS dans la mesure où il s'agit à travers cette mise en conformité de mettre à jour les données fondamentales des ASP (périmètres, ouvrages, gestion des dessertes, servitudes, règles de répartition des dépenses, règles de représentation).

L'enjeu est de taille puisque le résultat de ce travail de fond devra sécuriser les ASP en tant que collectivités de service public afin qu'elles puissent répondre pleinement à leurs obligations statutaires.

Le poste et les responsabilités de Claire évolueront fortement dans un futur proche : il s'agira en effet de développer les partenariats institutionnels, financiers et techniques nécessaires à la pleine intégration des ASP dans l'aménagement du territoire

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles - SMGAS

Pavillon du Canal  
Chemin de Barriol  
13 637 ARLES CEDEX

Téléphone : 04 90 96 44 91  
Télécopie : 04 90 49 90 77

Messagerie :  
smgas.marcos@orange.fr

VOIX D'EAUX : Direction de la Publication : Jean-Paul Taris — Rédaction : Claire Marcos / Philippe Pace / Stephan Bonistalli —

Crédit photo : SMGAS — Impression : SMGAS — Nombre d'exemplaires : 300

Diffusion : Présidents et Syndics des AS affiliées SMGAS, Sous-Préfecture d'Arles et d'Aix en Provence, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Trésorerie Municipale d'Arles-Camargue, Trésorerie Municipale de Maussane, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Marseille et Antenne d'Arles), Communes d'Arles (Maire et Adjoint Spécial), des Saintes Maries de la Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Saint-Martin-de-Crau, de Fontvieille, du Paradou, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriès, d'Aureille, Parc Naturel Régional de Camargue, Parc Naturel Régional du Massif des Alpilles, Tour du Valat, Dynamique Écologique et Sociale en Milieu Deltaïque, Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Nappe de Crau, Syndicat Intercommunal du Viguerat et de la Vallée des Baux, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau, Commission Exécutive Durance, Syndicat des Riziculteurs, Comité du Foin de Crau, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, ASA-info, Port Autonome de Marseille, Journal la Provence.